

Cher client et cher ami,

Nous vous contactons pour vous informer qu'à la suite de l'entrée en vigueur du DR 463/2020 du 14 mars et de la déclaration de l'état d'alarme, nous avons, au sein du **AKO Group**, activé tous les mécanismes nécessaires pour continuer à fournir tous nos services.

Le décret souligne la nécessité de préserver la sécurité des personnes ainsi que la continuité de l'activité des entreprises, en atténuant l'impact social et économique pendant cette période particulièrement difficile.

L'entreprise **AKO**, fera tout son possible pour contribuer à arrêter la progression du Covid-19, en respectant les directives et les recommandations qui lui seront communiquées par les autorités

Par conséquent, et conscients de la responsabilité qui nous incombe, nous voulons vous transmettre que notre équipe de bureaux continuera à fonctionner avec des protocoles de télétravail pour garantir la prestation des services requis.

Parallèlement, nos centres de production restent aujourd'hui ouverts et notre capacité d'approvisionnement en matériaux reste intacte.

En cas de variation importante de cette situation de stabilité, nous vous informerons dès que possible.

Nous voulons soutenir et aider, dans la mesure du possible, tous ces entrepreneurs issus de secteurs particulièrement vulnérables à la menace, par des mesures visant à garantir leur activité commerciale pendant et après la crise sanitaire.

Enfin, les employés d'**AKO** tenons à remercier les personnes du secteur agroalimentaire, de l'industrie alimentaire, des transports et des centres alimentaires pour les efforts qu'ils ont déployés pour assurer l'approvisionnement de la population en nourriture et en produits de première nécessité, ainsi que toute notre reconnaissance et notre admiration pour le personnel médical qui veille à garantir notre santé.

Si vous avez des questions, votre contact chez **AKO** se fera un plaisir d'y répondre par les voies habituelles.

Recevez nos sincères salutations,

17 mars 2020